

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : rcarrier-cssmm-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/c72ad5cd06c5cc9b24073a17>

Date d'obtention : 2026-03-09 15:46:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse Sexto est une façon sécuritaire et efficace pour intervenir en présence de sexto. Elle est basé sur de la bienveillance et sur une collaboration entre les CSS et les services policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Lors de mes futur interventions, j'aurai une piste pour intervenir, je pourrai suivre le protocole sexto. Je saurai exactement quoi faire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention à ne pas être exposé aux images à caractère sexuel des jeunes. Je m'assurerai également que l'intervention soit de mon ressort et non de celui d'un autre intervenant (policier)